

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 avril 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

5. Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et des certificats de lavage
6. Nomination des conseillers aux comités municipaux

FINANCES ET TRÉSORERIE

7. Acceptation des comptes à payer
8. Rapports des salaires nets –2023-04
9. Règlement 2023-739 — Règlement de financement des frais de refinancement des règlements d'emprunt 2010-549 (533), 2010-551 et 2012-561– Adoption
10. Politique de remboursement — Camp de jour 2023

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

11. Acceptation d'une offre de services – Aménagement et entretien des plates-bandes
12. Acceptation d'une offre de service — EXP, réfection des conduites d'égout, sanitaire et d'aqueduc
13. Demande d'intervention du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ)— Drainage et écoulement de l'eau

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

14. Règlement 2023-661 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (autorisation d'usage d'établissement de court séjour) — Adoption
15. Dépôt des certificats relatifs aux dépouillements des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements 2023-662 à 2023-732 afin de prohiber l'usage « Établissement de résidence principale » sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones C-4, C-6, C-7, C-8, Ra-17 et RUR-4
16. Règlement 2023-662 à 2023-732 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (interdiction d'usage d'établissement de court séjour) — Adoption
17. Dépôt du résultat des demandes d'ouverture de registre projet de règlement 2023-733
18. ~~Règlement no 2023-733-1 modifiant le règlement de Zonage No01-432 — Avis de motion Sujet retiré~~
19. ~~Règlement no 2023-733-1 modifiant le règlement de Zonage No01-432 — Adoption~~
20. ~~Règlement no 2023-733-2 modifiant le règlement de Zonage No01-432 — Avis de motion Sujet retiré~~
21. Abandon du projet de règlement no 2023-733 modifiant le règlement de zonage no 01-432
22. Règlement 2023-735 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Adoption
23. Règlement 2023-736 modifiant le règlement de construction 2001-436 — Adoption
24. Règlement 2023-737 modifiant le règlement plan d'urbanisme 2001-431 — Adoption
25. Règlement 2023-738 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption du 2^e projet
26. Règlement 2023-741 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (Autorisation résidence de tourisme – Zone RA-25) — Avis de motion
27. Règlement 2023-741 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (Autorisation résidence de tourisme – Zone RA-25) — Adoption de 1^{er} projet
28. PIIA Insertion – 977 rue Massawippi (Rénovation majeure d'une habitation multifamiliale)
29. PIIA Insertion – 840 chemin Sherbrooke (Agrandissement)
30. PIIA Intermédiaire – 2060 chemin du Lac (Agrandissement)
31. Travaux d'émondage et de remplacement — Parc vétérain

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

32. Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
33. Demande d'aide financière — Club de conservation du lac Massawippi
34. ~~Résolution pour établir les termes du bail pour la propriété au 240 Mill entre le Village de North Hatley et la Marina de North Hatley~~

SÉCURITÉ PUBLIQUE

35. Autorisation d'événement – Demi-marathon de la fête des mères
36. Demande d'autorisation de passage — Tour CIBC Charles-Bruneau

VARIA

37. Demande de tournage du film WEDA
38. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
39. Levée de l'assemblée

2023-05-01.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 18 à 20 et 34 ainsi que l'ajout des points 26 et 27.

2023-05-01.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

MOI, DANIELLE DUPRÉ PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 avril 2023 soit adopté après vérification.

2023-05-01.03 INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Activités de Pâques
- Rencontre constructive avec le MTQ
- Opération SQ
- Demande de subvention à la MRC acceptée
- Abandon du processus pour la zone Rb-6
- La pêche sera permise au parc Dreamland
- Terrain de balle, apport de NHRS
- Nettoyage du terrain de balle – 7 mai 2023
- Courir en Estrie (fête des mères) – 13 mai 2023
- Concert St-Elizabeth – 20 mai 2023
- Subvention 10 000 \$ de Tree Canada

2023-05-01.04 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

INTERVENANTS	OBJETS
DAVID CAMPBELL	Q. Pourquoi le point 34 a été enlevé de l'ordre du jour
	R. Le conseil a pris connaissance de la proposition de résolution déposée par un conseiller, nous avons eu une réunion publique préalable, le conseil l'a examinée et nous avons décidé de retirer le point. Le conseil a voté en faveur du retrait du point. La raison est que la résolution que nous avons adoptée le mois dernier, nous nous en tiendrons à ce que nous avons adopté le mois dernier.
NATHALIE MEUNIER	Q. Quel était le montant du contrat ?
	R. 50 000 \$
JOHN MCINTYRE	Q. Pourquoi avoir retiré la résolution pour la Marina
	R. La proposition était la suivante : nous avons rencontré M. Percy, nous avons prévu 50 000 \$ dans notre budget, nous allions faire un appel de proposition, nous allions lancer un appel d'offres. Je me suis entretenue avec Mme Haller, qui a rencontré M. Percy, et parce qu'il a indiqué lors d'une réunion publique qu'il ne donnerait jamais l'option d'accepter ou non le contrat, nous avons prévu 50 000 \$ dans notre budget. Nous l'avons donc rencontré et je lui ai demandé s'il était prêt à l'accepter au lieu de lancer un appel d'offres pour permettre à d'autres personnes de faire une offre, et il a accepté de payer les 50 000 \$.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

MADA	Municipalité amie des aînés	
1	Conseillère	ELIZABETH FEE
2	Conseillère	CARROL HALLER

CFM	Comité de finances municipales	
1	Conseiller	DAVID WILSON
2	Conseiller	ANDREW PELLETIER

CDÉ	Comité des évènements	
1	Conseiller	MICHEL DESROSIERS

CCU	Comité Consultatif d'urbanisme	
1	Conseiller	MICHEL DESROSIERS
2	Conseillère	DANIELLE DUPRÉ

CCPP	Comité Consultatif de Protection du Patrimoine	
1	Conseillère	ELIZABETH FEE
2	Conseillère	CARROL HALLER

RIEM	Régie intermunicipale des Eaux Massawippi	
1	Conseiller	ANDREW PELLETIER
2	Conseiller	DAVID WILSON
	Conseiller remplaçant	MICHEL DESROSIERS

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.07

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois d'avril 2023

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1^{er} mai 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 215 062,64 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : 1er mai 2023
MEETING OF : May 1st, 2023**

Déposé : 2023-05-01
Submit : 01-05-2023

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI QUOTE-PART 2/4	2023-05-01	202300006	107 296,27 \$
		TOTAL	107 296,27 \$
REVENU QUÉBEC REMISES DE L'EMPLOYEUR MARS 2023			23 896,11 \$
		TOTAL	23 896,11 \$
REVENU CANADA REMISES DE L'EMPLOYEUR MARS 2023			9 368,67 \$
		TOTAL	9 368,67 \$
HYDRO-QUÉBEC SURPRESSEUR AQUEDUC (MASSAWIPPI) PLAGE PLEASANT VIEW POMPE ÉGOUT 1 POMPE ÉGOUT 2 SURPRESSEUR AQUEDUC (SHERBROOKE) USINE D'ÉPURATION SAPIN DE NOËL ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL DEPT INCENDIE	2023-03-28 2023-03-29 2023-03-29 2023-03-29 2023-03-29 2023-03-29 2023-03-30 2023-03-31 2023-04-06	677502 876066 616302 728681 61302 728685 616302 728682 616302 728683 616302 728684 636102 684794 657702 633413 741803 069015	38,82 \$ 119,04 \$ 1 064,80 \$ 88,40 \$ 720,63 \$ 3 003,77 \$ 170,72 \$ 1 357,94 \$ 210,25 \$
		TOTAL	6 774,37 \$
			Taxes incluses
MRC DE MEMPHRÉMAGOG QUOTE-PART PATROUILLE NAUTIQUE 2022 QUOTE-PART MAI ÉQUILIBRATION DE RÔLE	2023-01-01 2023-05-01 2023-05-01	202200810 202300100 202300106	5 256,00 \$ 3 939,00 \$ 686,00 \$
		TOTAL	9 881,00 \$
			Taxes incluses
INDUSTRIELLE ALLIANCE REMISES DE L'EMPLOYEUR MARS 2023 REMISES DE L'EMPLOYEUR AVRIL 2023	2023-03-31 2023-04-30		6 238,24 \$ 4 785,99 \$
		TOTAL	11 024,23 \$
			Taxes incluses
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE TRAVAUX ÉGOUT SÉGUIN (URGENCE)	2023-03-28	AE21640	6 764,17 \$
		TOTAL	6 764,17 \$
			Taxes incluses
CAIN LAMARRE N/D: 70-20-7826 N/D: 70-20-7824	2023-04-25 2023-04-25	70-0000023968 70-0000023967	6 193,75 \$ 245,07 \$
		TOTAL	6 438,82 \$
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	181 443,64 \$

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.08

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2023-04

ÉLUS	7 963,26 \$
PERMANENTS	30 396,23 \$
TOTAL	38 359,49 \$

2023-05-01.09

RÈGLEMENT 2023-739 — RÈGLEMENT DE FINANCEMENT DES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2010-549 (533), 2010-551 ET 2012-561— ADOPTION

Adoption du règlement pour le paiement des frais de refinancement de l'emprunt 45050-9 qui vient à échéance le 19 juin 2023. Les frais de refinancement sont estimés à un maximum de 2 % du montant à refinancer. L'emprunt original faisait référence à la réfection des infrastructures et des rues Woodward, Sherbrooke, Main, Rivière, School et McKay.

ATTENDU QUE sur l'emprunt décrété par le ou les règlements numéros 2010-549(533), 2010-551 et 2012-561, un solde non amorti de 1 585 000\$ sera renouvelable le 19 juin prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 31 700 \$

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 31 700 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 31 700 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du ou des règlements no 2010-549 (533), 2010-551, 2012-561, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, comme indiqué à l'annexe 1, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevé une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1er alinéa.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le présent règlement soit adopté.

ANNEXE 1

Règlement	Montant à refinancer
2010-549(533)	1 187 900 \$
2010-551	283 400 \$
2012-561	113 700 \$
TOTAL	1 585 000 \$

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.10

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT — CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir les familles de North Hatley souhaitant inscrire leurs enfants à un camp de jour pour l'été 2023;

ATTENDU qu'il a lieu de renouveler notre politique de remboursement pour les citoyens désirant inscrire leurs enfants à un camp de jour ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'autoriser le remboursement, aux résidents de North Hatley, d'un montant de 30 \$ par semaine d'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ sur présentation d'un reçu officiel de camp.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

2023-05-01.11

ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICES – AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PLATES-BANDES

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs parcs faisant le bonheur de ses résidents et de ses visiteurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de l'Association des Fleurons du Québec ;

ATTENDU QUE l'entretien des plates-bandes est un travail spécialisé nécessitant une expertise;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre et la difficulté de trouver des travailleurs spécialisés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux offres de service et que la firme « Serre en ville » est la plus basse;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'ACCORDER le contrat d'entretien des plates-bandes à la firme « Serre en ville » pour un montant de 10 553,90 \$.

Que la dépense soit comptabilisée au poste 02.701.50.522

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.12

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE — EXP, RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT, SANITAIRE ET D'AQUEDUC

ATTENDU la note technique produite par la firme EXP faisant état de la désuétude de la conduite sur le tronçon 13-S-4B sur le chemin du lac;

ATTENDU l'acceptation de la nouvelle classification en lien avec l'état de la conduite par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE des travaux de remplacement des conduites doivent être effectués afin de les rendre conformes;

ATTENDU QUE les sommes requises pour la réalisation des travaux seront puisées à même la TECQ en priorité 3;

ATTENDU l'offre de service de la firme EXP au montant de 12 000 \$ pour la confection des plans et devis en vue d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

De mandater le directeur général et greffier trésorier M. Benoit Tremblay ou le directeur général adjoint M. Bruno Bélisle à procéder à l'octroi du mandat à la firme EXP.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.13

DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTQ)— DRAINAGE ET ÉCOULEMENT DE L'EAU

ATTENDU QUE certains tronçons de routes sur le territoire de la Municipalité sont des routes provinciales appartenant au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec ;

ATTENDU QUE certains endroits sur ces tronçons de routes présentent des défaillances au niveau du ruissellement des eaux notamment sur le chemin Magog et le chemin Capelton

ATTENDU QUE ce ruissellement d'eau occasionne des risques pour la sécurité des usagers de la route, notamment en raison d'une possibilité d'aquaplanage en été et d'un amoncellement de glace en hiver ;

ATTENDU QUE plusieurs démarches ont été effectuées par le passé auprès du Ministère pour corriger la situation, mais que celles-ci persistent toujours ;

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE QUE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

La direction achemine la présente résolution à la Direction régionale du Ministère afin de demander une correction de la situation

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.14

RÈGLEMENT 2023-661 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (AUTORISATION D'USAGE D'ÉTABLISSEMENT DE COURT SÉJOUR) — ADOPTION

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n°2023-661 modifiant le règlement de zonage n°01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.15

DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AUX DÉPOUILLEMENTS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER – RÈGLEMENTS NO 2023-662 À NO 2023-732 AFIN DE PROHIBER L'USAGE « ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, À L'EXCEPTION DES ZONES C-4, C-6, C-7, C-8, RA-17 ET RUR-4

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose tous les certificats relatifs aux résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter qui ont eu lieu, pour chacun des règlements numéros 2023-662 à 2023-732, le 20 avril 2023.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été faite pour qu'un scrutin référendaire soit tenu pour les règlements numéros 2023-662 à 2023-732, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2023-05-01.16

RÈGLEMENT 2023-662 À 2023-732 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (INTERDICTION D'USAGE D'ÉTABLISSEMENT DE COURT SÉJOUR) — ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéros 2023-662 à 2023-732 ont chacun pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2001-432 afin de prohiber, dans la zone pour laquelle chacun de ces règlements s'appliqueront spécifiquement, l'usage « Établissement de résidence principale »;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « Établissement de résidence principale » sera autorisé seulement dans les zones C-4, C-6, C-7, C-8, Ra-17 et RUR-4 en vertu du règlement numéro 2023-661, ainsi que des règlements numéros 2023-665, 2023-666, 2023-667 et 2023-668 qui visent à interdire spécifiquement l'usage « Établissement de résidence principale » dans les zones C-1, C-2, C-3 et C-5, actuellement tous ces règlements sont en processus d'adoption;

CONSIDÉRANT les règlements numéros 2023-662 à 2023-732 sont tous réputés approuvés par les personnes habiles à voter suivant la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 2023;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'adopter chacun des règlements qui suivent :

- N° **2023-662** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **A-1** ».
- N° **2023-663** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Aq-1** »;
- N° **2023-664** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Aq-2** »;
- N° **2023-665** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **C-1** »;
- N° **2023-666** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **C-2** »;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

- N° **2023-667** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **C-3** »;
- N° **2023-668** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **C-5** ».
- N° **2023-669** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-1** »;
- N° **2023-670** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-2** »;
- N° **2023-671** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-3** »;
- N° **2023-672** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-4** »;
- N° **2023-673** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-5** »;
- N° **2023-674** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-6** »;
- N° **2023-675** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-7** »;
- N° **2023-676** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-8** »;
- N° **2023-677** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-9** »;
- N° **2023-678** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-10** »;
- N° **2023-679** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **P-11** ».
- N° **2023-680** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-1** »;
- N° **2023-681** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-2** »;
- N° **2023-682** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-3** »;
- N° **2023-683** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-4** »;
- N° **2023-684** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-5** »;
- N° **2023-685** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-6** »;
- N° **2023-686** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-7** »;
- N° **2023-687** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-8** »;
- N° **2023-688** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-9** »;
- N° **2023-689** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-10** »;
- N° **2023-690** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-11** »;
- N° **2023-691** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-12** »;
- N° **2023-692** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-13** »;
- N° **2023-693** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-14** »;
- N° **2023-694** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-15** »;
- N° **2023-695** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-16** »;
- N° **2023-696** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-18** »;
- N° **2023-697** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-19** »;
- N° **2023-698** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-20** »;
- N° **2023-699** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-21** »;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

- N° **2023-700** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-22** »;
- N° **2023-701** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-23** »;
- N° **2023-702** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-24** »;
- N° **2023-703** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-25** »;
- N° **2023-704** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-26** »;
- N° **2023-705** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-27** »;
- N° **2023-706** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-28** »;
- N° **2023-707** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-29** »;
- N° **2023-708** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-30** »;
- N° **2023-709** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Ra-31** ».
- N° **2023-710** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-1** »;
- N° **2023-711** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-2** »;
- N° **2023-712** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-3** »;
- N° **2023-713** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-4** »;
- N° **2023-714** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-5** »;
- N° **2023-715** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-6** »;
- N° **2023-716** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-7** »;
- N° **2023-717** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-8** »;
- N° **2023-718** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-9** »;
- N° **2023-719** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-10** »;
- N° **2023-720** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-11** »;
- N° **2023-721** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rb-13** ».
- N° **2023-722** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-1** »;
- N° **2023-723** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-2** »;
- N° **2023-724** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-3** »;
- N° **2023-725** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-4** »;
- N° **2023-726** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-5** »;
- N° **2023-727** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-6** »;
- N° **2023-728** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **Rec-7** ».
- N° **2023-729** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **RUR-1** »;
- N° **2023-730** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **RUR-2** »;
- N° **2023-731** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **RUR-3** »;
- N° **2023-732** « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 spécifiquement pour la zone **RUR-5** ».

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

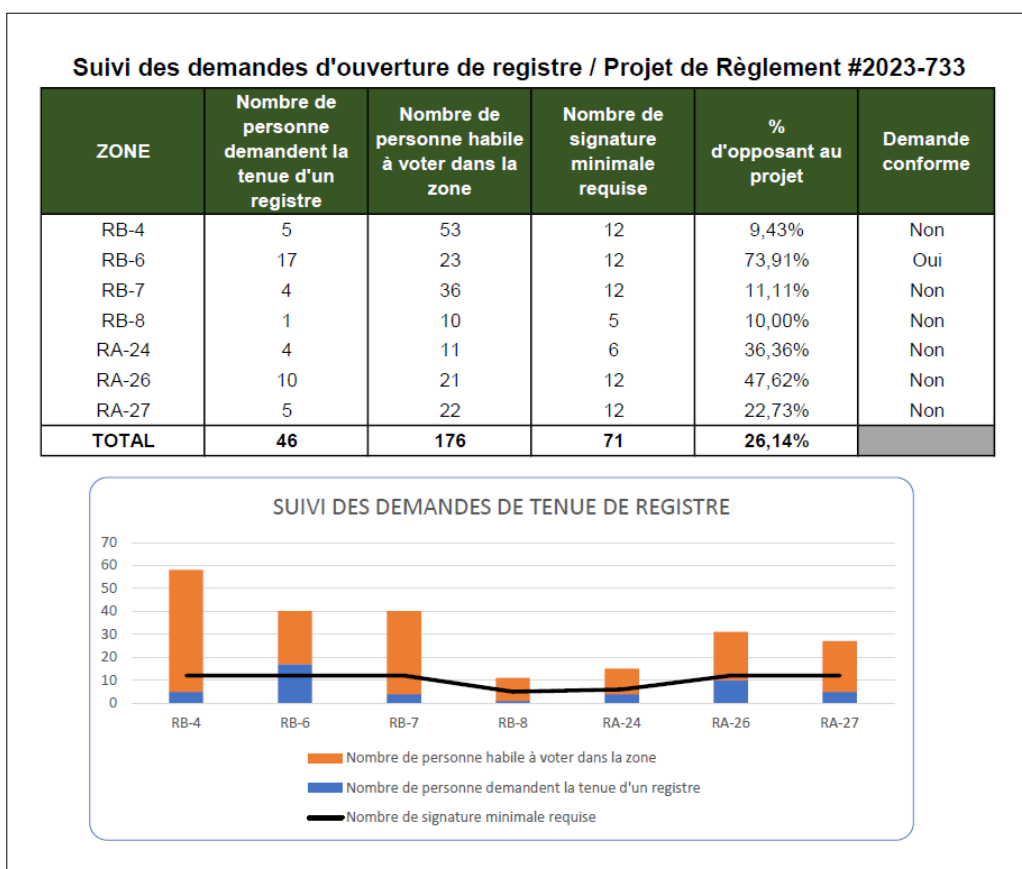
Les règlements numéros 2023-662 à 2023-732 sont individuellement joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.17

DÉPÔT DU RÉSULTAT DES DEMANDES D'OUVERTURE DE REGISTRE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-733

Le directeur général et greffier trésorier M. Benoit Tremblay dépose les résultats de demande d'ouverture de registre concernant le projet de règlement 2023-733.



2023-05-01.18

RÈGLEMENT NO 2023-733-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO01-432 — AVIS DE MOTION

Sujet retiré

~~2023-05-01.19~~

~~**RÈGLEMENT NO 2023-733-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO01-432 — ADOPTION**~~

~~Sujet retiré~~

2023-05-01.20

RÈGLEMENT NO 2023-733-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO01-432 — AVIS DE MOTION

Sujet retiré

2023-05-01.21

ABANDON DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-733 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 01-432

ATTENDU QUE le second projet de règlement no 2023-733 modifiant le règlement de zonage no 01-432 a été adopté lors de la séance du conseil de la Municipalité du Village de North Hatley tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU QUE le second projet de règlement no 2023-733 a pour objet de modifier le règlement de zonage no 2001-432 afin :

- d'agrandir la zone Rb-7 à même une partie de la zone Rb-6;
- de modifier le nombre d'étages maximal autorisé dans la zone Rb-7, passant de 2 à 3 étages maximum;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

- de modifier la hauteur maximale autorisée dans la zone Rb-7, passant d'une hauteur maximale de 10 m à une hauteur maximale de 13 m;
- d'abroger, dans les grilles de spécifications, le contenu de renvoi numéro (4) suivant : « La pente naturelle du terrain doit être inférieure ou égale à 15 % à l'emplacement prévu pour le bâtiment », et ce, en raison de la présence du doublon de cette disposition dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a fait l'objet d'une demande valide pour la tenue du registre provenant de la zone Rb-6;

ATTENDU QU'en conséquence, le Conseil désire arrêter les procédures d'approbation référendaire du projet de règlement no 2023-733 modifiant le règlement de zonage no 01-432;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley abandonne la procédure d'adoption du projet de règlement no 2023-733 modifiant le règlement de zonage no 01-432.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.22

RÈGLEMENT 2023-735 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT 2001-435 — ADOPTION

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le règlement d'amendement au règlement de permis et certificats intitulé « Règlement n° 2023-735 modifiant le règlement de permis et certificats n° 01-435 de la Municipalité du Village de North Hatley », soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.23

RÈGLEMENT 2023-736 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2001-436 — ADOPTION

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n° 2023-736 modifiant le règlement de construction n° 01-434 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.24

RÈGLEMENT 2023-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME 2001-431 — ADOPTION

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement n° 2023-737 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.25

RÈGLEMENT 2023-738 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — ADOPTION DU 2^E PROJET

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n°2023-738 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.30

PIIA INTERMÉDIAIRE – 2060 CHEMIN DU LAC (AGRANDISSEMENT)

ATTENDU la présentation d'un projet d'agrandissement sur le bâtiment principal sis au 2060 chemin du Lac, lors du CCU du 18 avril 2023;

ATTENDU QUE les membres du CCU formulent les commentaires suivants dans le but de revoir le projet en version modifiée et améliorée. En plus des commentaires, les membres demandent d'avoir des précisions sur certains aspects du projet :

- L'absence de fenestration et de traitement architecturale sur la façade avant nuit à l'insertion du bâtiment par rapport aux propriétés avoisinantes ;
- Le comité manque d'informations par rapport aux couleurs, au type de fenêtres, au type de porte ainsi qu'aux matériaux de revêtement extérieur et de toiture ;
- Manque de détails sur l'aménagement du terrain, à cet effet, le CCU demande d'avoir un plan d'aménagement paysager afin d'évaluer le PIIA sur l'aménagement du terrain ;
- Manque de détails sur la nouvelle configuration de l'aire de stationnement ainsi qu'au type de revêtement de cet espace de stationnement.

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent unanimement de refuser le projet dans sa version actuelle afin qu'il soit évalué de nouveau par le comité consultatif d'urbanisme une fois que l'aspect visuel de la façade avant ait été amélioré et que les informations supplémentaires demandées lui ont été fournies.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal n'autorise pas le projet tel que présenté et invite le demandeur à resoumettre son projet au CCU en tenant compte des commentaires et des demandes d'informations supplémentaires faites par le comité.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.31

TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE REMPLACEMENT — PARC VÉTÉRAN

ATTENDU QUE la haie de cèdres au parc des vétérans présente des signes de détérioration importante ;

ATTENDU qu'un érable au parc Dreamland présente également des signes de détérioration importante ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE la haie de cèdres soit retirée et que l'administration propose un remplacement de la haie par une autre essence d'arbre ou d'arbuste ne faisant pas partie de l'alimentation des cerfs ;

QUE l'administration mandate un arboriculteur afin de faire un diagnostic de l'arbre au parc Dreamland et d'en proposer le remplacement s'il y a lieu.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.32

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.33

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI

ATTENDU la demande de soutien présentée par le Club de conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du lac et pour la tenue d'activités d'initiation à la pêche;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de perpétuer les opérations d'ensemencement du lac Massawippi, assurant ainsi la pêche pour les générations futures;

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

QUE la Municipalité octroie une contribution de cinq cents dollars (500,00 \$), pour faciliter la réalisation de ces projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

~~2023-05-01.34~~

~~**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LES TERMES DU BAIL POUR LA PROPRIÉTÉ AU 240 MILL ENTRE LE VILLAGE DE NORTH HATLEY ET LA MARINA DE NORTH HATLEY**~~

~~Sujet retiré~~

2023-05-01.35

AUTORISATION D'ÉVÈNEMENT – DEMI-MARATHON DE LA FÊTE DES MÈRES

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme courir en Estrie pour la tenue du demi-marathon de la fête des mères qui aura lieu le 13 mai 2023;

ATTENDU QUE cet évènement est promoteur de santé, ce qui correspond à un objectif poursuivi par la Municipalité;

ATTENDU QUE les trajets proposés par l'organisme emprunteront le chemin Capelton;

ATTENDU QUE l'organisme souhaite utiliser notre stationnement municipal, le terrain de soccer lors de l'évènement et le kiosque d'informations touristique;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise et appuie l'édition 2023 de l'organisme Courir en Estrie, représenté par son président-directeur général, monsieur Patrick Mahony;

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.36

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE — TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU QUE la 27e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau aura lieu du 4 au 7 juillet 2023;

ATTENDU que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'évènement phare de la Fondation Charles-Bruneau et que ce dernier contribue à procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémo-oncologie pédiatrique.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

ATTENDU QUE le Tour CIBC empruntera les rues Capelton et Magog le jeudi 6 juillet 2023;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'AUTORISER le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau et d'autoriser les pelletons à faire un arrêt au parc rivière et d'avoir accès au vestiaire du kiosque d'information touristique.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.37

DEMANDE DE TOURNAGE DU FILM WEDA

ATTENDU QUE le film WEDA sera tourné à Magog, Stanstead , Ayer's Cliff et North Hatley par une boîte de production basée à Magog;

ATTENDU QUE l'utilisation potentielle de deux rues (Woodward et McKay) en pente pour tourner une scène d'un vélo qui descend les côtes sera nécessaire (Pas de rues principales)

ATTENDU qu'une salle comme local d'appui (costumes , maquillage, mini bureau de production, toilettes) sera nécessaire;

ATTENDU QUE l'accès au stationnement sera nécessaire;

ATTENDU QUE l'équipe de production fera le nécessaire pour informer les résidents de leur présence et qu'ils feront le nécessaire pour assurer la sécurité des résidents;

ATTENDU QUE le tournage pourra se dérouler entre le 28 mai et le premier juillet 2023 selon les conditions météorologiques pour 1 ou 2 jours de tournage;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil autorise le tournage;

QUE l'équipe de production du film WEDA achemine à l'inspecteur municipal, le formulaire de demande d'utilisation du domaine public dûment complété;

QUE l'équipe de production dépose tout document nécessaire aux différentes autorisations requises pour le tournage.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-05-01.38

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
	Q. Fête du 125e Diner en blanc
	R. Un diner en blanc, le comité d'événement est en train de monter l'idée, ils ont fait la demande à la MRC pour voir si l'on pouvait avoir une subvention de 240\$ et nous aurons des tentes louées dans le parc de la rivière. Il va avoir de la musique, mais surtout, l'idée est de nommer officiellement le parc de balle et de dire merci à certains bénévoles qui en ont fait beaucoup pour la Municipalité.
GABRIEL BOULANGER THEBERGE	Q. Point 34 ordre du jour barré
	R. Le mois passé on avait passé une résolution en donnant le contrat à M. Percy l'opérateur depuis longtemps. Il y a eu une proposition amenée à la table par un membre du conseil pour revoir le contrat et peut-être ouvrir l'option de négocier un peu. Le dossier a été discuté en conseil fermé avant qu'on se rencontre publiquement et la décision a été prise de garder la résolution qu'on a passée le mois passé en gardant M Percy avec le montant qui était prévu au budget. Le montant fixé dans le budget de la municipalité est de 50 000.
GABRIEL BOULANGER THEBERGE	Q. Pas d'appels de propositions
	R. On voulait s'assurer de connaître la valeur réelle d'un contrat de ce type. Les travaux du comité de la Marina

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

		qui se sont faite depuis l'automne passé avaient révélé d'après leurs estimations qu'un montant 50 000 pour un contrat, une durée et une année dont qu'on parle est un prix plus représentatif que ce qui a été établis dans le passé. Alors, dans cette optique, comme M. Percy a excepté de prendre le contrat pour une dernière année a ce montant la, ça la fait en sorte que le conseil avait adopté dans la résolution du mois passé et d'aller en consultation publique et de préparer l'appel de proposition pour les années à venir.
MICHEAL ROCHETTE	Q.	Absents au referendum
	R.	En 1995 on a été appelés à aller voter dans un référendum. On pouvait se positionner pour un oui et on pouvait se positionner pour un non. Dans le cas du référendum qui touchait la modification de zonage, c'est la même que la tenue de registre. Vous avez vu tantôt dans les chiffres qu'on a présentés dans une zone où il avait 56 personnes qui était abile a voté il avait seulement 5 personnes ou 6 personnes qui sont venues faire la demande de tenu de registre. Ce qui est considéré c'est les autres qui ne se sont pas présentés sont réputé comme ayant accepté le projet, donc pas d'oppositions donc cela est pour la tenue du registre. Donc en ce qui concerne le référendum, la journée du vote au référendum, sur le changement de zonage, il y aurait seulement le vote pour le non donc pour l'opposition alors pas de vote pour le oui.
MICHEAL ROCHETTE	Q.	Impact du retrait de cette resolution RB7
	R.	Maintenant dans RB7 on a des immeubles qui ont plus que 2 étages au niveau de la hauteur aussi advenant le cas pour cause de sinistre ses bâtiments la étaient démolit ou détruit dans le cas d'un sinistre, aujourd'hui ils devraient normalement reconstruire en fonctionne en vigueur qui ne permettes pas les 3 étages et la hauteur de 13. mètres quand il a eu l'ouverture de registre, il avait vraiment les 3 dispositions qui était présentes et les gens qui sont venus signer contre les 3 dispositions. Alors aujourd'hui le conseil ne pouvait pas aller de l'avant avec l'adoption d'un règlement sur une disposition particulière. Par contre, le préalable le conseille à discuter avec l'inspecteur et il y a très certainement des possibilités ou des dispositions advenant le cas ou il aurait un sinistre pour ses bâtiments qui se situent actuellement au RB7. La maison blanche est en droit acquis.
MICHEAL ROCHETTE	Q.	Arbes disponibles aux citoyens ou dans les parcs
	R.	L'idée initiale était de mettre les arbres sur le domaine public. Les décomptes avaient été faits d'ailleurs en fonction du domaine public et non en fonction des propriétés privées. Maintenant les documents sont entrés, il y a quand même des choses a vérifié, c'est quelque chose qu'on pourrait regarder la priorité c'est vraiment de mettre des arbres ou il y a des arbres qui son mort ou encore qui sont en vois éventuellement de mourir. On parle d'arbres qui ont une bonne taille.
AMY SVOTELIS	Q.	Nouvelles constructions la consultation avec le CCE ou CCU
	R.	Si on regarde un point de vue et qu'on sort du CCU des nouvelles constructions et qu'on regarde les constructions actuelles il ya plusieurs propriétés autour du lac dans notre secteur ou sur la rivière raser les bords de rivière et bien entendu une action qu'on va devoir prendre pour être capable d'aller éduquer les gens et si ça ne fonctionne pas prendre moyen qui vont être plus sévère. Un membre du CCE a également demandé à la municipalité de créer un autre comité chargé d'examiner les bandes rivaines afin d'être un peu plus proactif et de tenir compte de tous ces comités.
AMY SVOTELIS	Q.	Deux publications pour la garderie et la clinique
	R.	Reflet du lac a contacté le journaliste deux fois pour rectifier l'article, il ne l'a pas changé la deuxième fois. En ce qui concerne la garderie, ils ont rencontré les responsables de la popote roulante et veulent rencontrer les responsables de la garderie pour examiner la situation, car nous avons décidé que l'accès à la popote

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 MAI 2023**

		roulante se ferait par la cuisine afin que la popote roulante ne perde pas sa cuisine. Mais les deux parties vont rencontrer leur architecte et voir si cela peut fonctionner. Nous proposerons des dates une fois que les deux parties seront autour de la table et examineront la situation.
CLAUDE GENDRON	Q.	Combien d'effractions, ou et combien a été commis
	R.	Pas eu de résultats
MIKE MUNKITTRICK	Q.	Suppression des haies
	R.	Elle est attendue prochainement
MIKE MUNKITTRICK	Q.	Stationnement sur chemin de la Rivière
	R.	Nous regardons différentes options
MIKE MUNKITTRICK	Q.	Le concert au parc
	R.	Début à la fête du Canada à la fête du travail. Il aura 8 à 10 concerts au parc. L'affiche sera bientôt disponible.
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	

2023-05-01.39

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H59 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.